

## COMMUNE DE SANILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Sanilhac se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Sanilhac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AMELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Présents : Jean-Louis AMELIN, Monique EYMET, Éric REQUIER, Cédric POMMIER, Jean-José CHAMPEAU, Catherine DUPUY, Jean-Marie LESTRADE, Sara SABOURET-GUERIN, Philippe VERNON, Emilie LABROT, Julie PRIVAT, Philippe ANTOINE est arrivé en retard à 19h04, Stéphanie GONZALO, Peggy SALABERT, Nathalie GUENARD, Emmanuel MARCON, Brigitte RAPHA, Jean-François LARENAUDIE, Cécile DUBOTS, Sébastien CHAUMOND, Catherine DORET, Vincent DAVID.

Absents avec pouvoir : Isabelle DEBORD a donné pouvoir à Peggy SALABERT, Laurent JACOLY a donné pouvoir à Jean-Louis AMELIN, Gaëtan THOMASSON a donné pouvoir à Emmanuel MARCON, Hervé JAVERZAC a donné pouvoir à Jean-José CHAMPEAU ;

Absents : Florian MOUTARD, Johan CHARTRAN, Anthony PAUTARD.

Secrétaire de séance : Cédric POMMIER

Nombre de conseillers :

En exercice	29	VOTE	
Présents	22	Pour	25
Procurations	4	Contre	
Exprimés	26	Abstentions	1 (C. POMMIER)

**DD37032024 – Attribution des subventions aux associations de Sanilhac pour 2024**

Monsieur Philippe ANTOINE et Monsieur Cédric POMMIER, rapporteurs pour Monsieur le Maire, exposent :

Le conseil municipal est invité à voter les subventions aux associations pour 2024

**Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations pour 2024 comme présentées en annexe**

Sur quoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer aux associations les subventions telles qu'indiquées au verso.



Fait et délibéré à Sanilhac,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 2/04/2024  
Le Maire,

Jean-Louis AMELIN

Affiché le 2/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Associations	Propositions 2024
<b>1. Associations de la commune</b>	
<b>Associations sportives</b>	<b>39 100,00 €</b>
SAS BADMINTON	5 000,00 €
<i>SAS BADMINTON marché gourmand</i>	400,00 €
SAS BASKET - ALL STAR GAME	1 500,00 €
SAS BASKET - FONCTIONNEMENT	5 000,00 €
<i>SAS BASKET marché gourmand</i>	400,00 €
CLUB BOCCIA 24	500,00 €
CLUB OMNISPORT	500,00 €
SAS FOOT	9 000,00 €
<i>SAS FOOT marché gourmand</i>	400,00 €
SAS TENNIS	3 000,00 €
SAS GYM	1 700,00 €
<i>SAS GYM marché gourmand</i>	400,00 €
SANILHAC PETANQUE	1 500,00 €
<i>SANILHAC PETANQUE marché gourmand</i>	400,00 €
LES SANS BORNE DU DIABLE course sanilhacoise	1000,00€
LES SANS BORNE DU DIABLE	1 400,00 €
UNION SPORTIVE MARSANEIX	6 000,00 €
LES CADR EN VRAC - FONCTIONNEMENT	500,00 €
LES CADR EN VRAC - COURSE VTT	500,00 €
<b>Associations culturelles et de loisirs</b>	<b>18 500,00 €</b>
AMICALE LAÏQUE DU BOURG	2 000,00 €
AMICALE LAÏQUE MARSANEIX	2 000,00 €
<i>AMICALE LAIQUE MARSANEIX 2 marches gourmands</i>	800,00 €
AMICALE LAIQUE DE BREUILH	800,00 €
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES MARSANEIX	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 600,00 €
CHORALE 3 PETITES NOTES	700,00 €
MARSANEIX LOISIRS	400,00 €
ORIZON (Intervention école)	500,00 €
L AME DES ARMES	500,00 €
TTC (Dance)	700,00 €
SANILHAC EXPRESSION	7 500,00 €
<b>Associations de chasse</b>	<b>600,00 €</b>
AMICALE DE CHASSE "Les Ramiers" NDS	300,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE " Les Bonneix" Marsaneix	150,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE de Breuilh	150,00 €
<b>SOUS TOTAL 1.</b>	<b>58 200,00 €</b>

<b>2. Associations hors commune</b>	<b>Propositions 2024</b>
AFM TELETHON	100,00 €
VERGT FESTIVITE	100,00 €
POMPIERS	100,00 €
MOM CETOUX	100,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	250,00 €
INSTITUT DE RECHERCHE BERGONIE	100,00 €
LES BLOUSES ROSES	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
STE ENCOURAGEMENT ET BENEVOLAT DORDOGNE	100,00 €
PROTECTION CIVILE	100,00 €
SOS CHATS LIBRES	100,00 €
AFSEP (Scléroses en plaques)	100,00 €
LES RESTOS DU CŒUR 24	100,00 €
DES BOULES AUX NEZ (Clowns hospitaliers)	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
UFC	100,00 €
LA CLE VERGT	100,00 €
VELORUTION	100,00 €
BRIGADE ALSACE LORRAINE	100,00 €
COLLEGE MICHEL DE MONTAIGNE	100,00 €
ANCIEN COMBATTANTS DE VERGT	100,00 €
ANACR	100,00 €
<b>SOUS TOTAL 2.</b>	<b>2 350,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 550,00 €</b>